



Conseil Economique
et Social

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1998/37/Add.2
30 mars 1998

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Cinquante-quatrième session
Point 8 a) de l'ordre du jour

QUESTION DES DROITS DE L'HOMME DE TOUTES LES PERSONNES SOUMISES
A UNE FORME QUELCONQUE DE DETENTION OU D'EMPRISONNEMENT,
EN PARTICULIER : TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS
CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS

Fonds de contributions volontaires des Nations Unies
pour les victimes de la torture

Rapport du Secrétaire général

Additif 2

Nouvelles contributions reçues

1. Dans le tableau ci-dessous sont mentionnées les contributions reçues depuis le 10 mars 1998, date de la parution de l'additif 1 au rapport du Secrétaire général sur le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les victimes de la torture.

Etat	Contribution (dollars E.-U.)	Date	Pour l'année	Nombre de contributions précédentes
Autriche	20 000	19/03/98	1998	5
Chili	10 000	20/03/98	1998	5
Israël	5 000	24/03/98	1998	2
Japon	90 000	19/03/98	1997	11
Sri Lanka	1 000	26/03/98	1998	7
Venezuela	10 995	23/03/98	1998	0

Annonces de contributions

2. Le Royaume-Uni avait fait une annonce de contribution de 30 000 livres. Cette annonce a été révisée et se monte maintenant à 50 000 livres.

3. La Belgique a annoncé une contribution de 3 millions de francs belges au Fonds pour l'année 1998.
